

5



Les études du CAD

Le PSC et les élections européennes du 10 juin 1979

Analyse d'une campagne mouvementée

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
I. LE PROGRAMME ÉLECTORAL DU PSC	6
II. LA DÉSIGNATION DES CANDIDATS PSC	11
III. LA CAMPAGNE DU PSC ET LE BILAN ÉLECTORAL	20
BIBLIOGRAPHIE	26

I. INTRODUCTION

Il y a quarante ans, le 10 juin 1979, les premières élections européennes au suffrage universel direct pour le Parlement européen se déroulent en Belgique.¹ Seulement six mois après les élections législatives anticipées du 17 décembre 1978 qui ont vu les partis politiques belges s'affronter durement sur fond de crise communautaire et économique, le PSC doit mener une première campagne électorale européenne qui s'articule autour d'enjeux différents et peu connus du grand public.

Cette étude propose un aperçu de la manière dont le Parti Social-Chrétien a appréhendé ce rendez-vous électoral. Pour ce faire, nous nous axerons principalement sur trois thématiques : le programme du PSC pour ces élections, le processus de désignation des candidats sociaux-chrétiens et, enfin, la campagne et les résultats électoraux du Parti Social-Chrétien.

Pour réaliser cette étude, nous avons fait usage de différents documents conservés au sein du centre d'archives du CPCP. Ainsi, des sources aussi diverses que des procès-verbaux du Comité directeur du PSC, de la correspondance ou encore différents périodiques et articles de presse nous permettent d'apporter un éclairage sur cette échéance électorale importante.

¹ Les membres du Parlement européen étaient auparavant désignés par les parlements nationaux.

I. LE PROGRAMME ÉLECTORAL DU PSC

À la fin des années 1970, le Parti Populaire Européen (PPE), fondé le 8 juillet 1976 dans la perspective des premières élections au suffrage universel du Parlement européen, regroupe douze formations politiques sociales chrétiennes² issues de sept états membres de la Communauté européenne : la Belgique, la France, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, et la République Fédérale Allemande. À l'approche des élections européennes du 10 juin 1979, chacun de ces partis souhaite proposer aux électeurs de leurs pays un programme politique commun.

C'est à l'occasion du premier congrès du PPE, organisé à Bruxelles le 7 mars 1978 en présence des chefs de files du PSC et du CVP, Charles-Ferdinand Nothomb et Wilfried Martens, que le Parti Populaire Européen adopte son programme politique. Celui-ci fixe les grandes options politiques, économiques et sociales que ses partis membres, représentatifs de quarante millions d'électeurs s'engagent à défendre.³ Un an plus tard, les 22 et 23 février 1979, la plateforme électorale du PPE, réunie au sein de la salle de La Madeleine à Bruxelles sous la direction du président Léo Tindemans, entérine le programme électorale commun des formations politiques sociales chrétiennes membres du Parti Populaire Européen en vue des prochaines élections européennes. Le programme électorale du PSC pour les élections du 10 juin 1979 constitue, par conséquent, une transposition au niveau de la Wallonie et de Bruxelles du programme politique du PPE.

² L'Union chrétienne-démocrate allemande (CDU) et la Christlich Soziale Union (CSU), le Parti social-chrétien (PSC) et le christelijke volkspartij (CVP), le Centre des démocrates sociaux en France (CDS), le Fine Gaël irlandais (FG), la Démocratie-chrétienne italienne (DC), le Parti chrétien-social luxembourgeois (PCS-CSV) et, enfin, l'Appel des chrétiens-démocrates néerlandais (CDA) qui regroupe l'Anti-Revolutionaire partij (ARP), la Christlijk Historische Unie (CHU) et le Katholieke Volkspartij (KVP). A l'époque, le PPE est également ouvert à des observateurs de partis démocrates-chrétiens issus des pays candidats à l'adhésion aux Communautés européennes : le Centre démocrate social portugais (CDS), la Nouvelle démocratie grecque (ND) et l'Equipo democrata cristiano des estado espagnol

³ Archives du CPCP, fonds des groupes politiques démocrates-chrétiens internationaux, dossier A_I_001, 1^{er} Congrès du PPE 6-7 mars 1978.

Si le slogan officiel de la campagne électorale du PSC, avalisé en mars 1979, est « Un vote clé pour l'Europe des libertés », le programme politique du Parti Social-Chrétien s'axe, pour sa part, autour de quatre autres slogans qui mettent en lumière les priorités européennes du PSC⁴ :

- « Pour une Europe de l'essor et du plein emploi » :

Dans son manifeste, le PSC place le plein-emploi comme l'objectif prioritaire de la politique économique européenne par le biais d'un plan de renouveau économique et social axé sur deux grandes idées : libérer les initiatives et renforcer les solidarités.

Selon le Parti Social-Chrétien, pour libérer les initiatives, l'Europe doit contribuer à créer un climat favorable aux initiatives dans une série de secteurs en réduisant les incertitudes grâce à la création d'une dimension européenne qui peut offrir davantage de sécurité que ne le peuvent les dimensions nationales trop exigües.

Au sujet des industries, le PSC prône une stratégie industrielle communautaire dont le succès dépend de quatre axes : la régulation négociée des marchés, la rationalisation des secteurs existants, en particulier la sidérurgie et le secteur textile, l'aménagement social des transitions et la reconversion active.

Dans le secteur agricole, le PSC souligne le rôle pionnier qu'a joué la politique agricole commune dans la réalisation de la Communauté européenne. Selon le parti, celle-ci doit être poursuivie et élargie à de nouveaux domaines afin de consolider et de promouvoir l'initiative et la spécialisation en matière agricole.

Enfin, en pleine crise pétrolière, le PSC prône différentes mesures sur le plan énergétique qui s'articulent autour des quatre principaux objectifs qui ne peuvent être rencontrés qu'au niveau européen : la stabilité des approvisionnements, la diminution de la dépendance extérieure, le ralentissement de la croissance de la consommation et enfin le développement de la recherche.

⁴ Archives du CPCP, fonds du Parti Social-Chrétien, dossier F_III_001, Élections européennes du 10 juin 1979.

Sur le plan du renforcement des solidarités, le Parti Social-Chrétien table sur une diminution des écarts de revenus par habitant entre les régions européennes par le biais d'une politique régionale ciblée. En matière de politique sociale, le manifeste PSC-PPE prône diverses mesures telles que la démocratisation de la vie économique, l'humanisation des conditions de travail, l'égalité des droits dans le travail pour les femmes et les hommes, la libre circulation complète des travailleurs au sein de la communauté ou encore des mesures ciblées en faveur des catégories les plus fragilisées de la population.

- « Pour une Europe démocratique et gouvernée » :

Pour le Parti Social-Chrétien, il est indispensable que soient aménagées toutes les conditions nécessaires au bon fonctionnement des institutions communautaires, nationales, régionales et locales. Par ailleurs, selon le parti, le renforcement de la Communauté européenne passe par une application totale des traités, le développement des pouvoirs du Parlement européen et de la Commission européenne et le transfert à la Communauté de nouvelles compétences. En réalité, ce que le PSC prône, à terme, c'est la création d'États Unis d'Europe. Cette dénomination sous-entend l'union politique fédérale des États européens afin de pouvoir affirmer une identité européenne propre dans le monde et créer les conditions d'une évolution socio-économique harmonieuse et équilibrée dans tous les états. Pour le Parti Social-Chrétien, cette union doit en parallèle reconnaître la réalité des régions, leur identité culturelle et leur nécessaire solidarité socio-économique.

- « Pour une Europe plus proche des citoyens » :

Dans son programme, le PSC considère que l'Europe apparaît comme trop impersonnelle, complexe et bureaucratique aux yeux des citoyens. Pour solutionner cette impression, le Parti Social-Chrétien détaille un vaste catalogue de propositions parmi lesquelles la création d'un passeport européen, la suppression des contrôles aux frontières, l'intégration dans les programmes scolaires d'un cours de formation en matière européenne, l'établissement de bourses dans le cadre de stages à l'étranger, ou encore une politique d'équivalence des diplômes.

- « Pour une Europe de la liberté, de la sécurité et de la paix » :

Sur le plan de la politique internationale, le Parti Social-Chrétien juge que l'Europe doit porter ses efforts sur différents objectifs considérés comme primordiaux par le parti tel que le renforcement des Nations-Unies, l'établissement d'un nouvel ordre économique international plus humain et plus juste, le désarmement par la réduction mutuelle, équilibrée et contrôlée des armements et des forces armées, la promotion d'une stratégie de lutte contre la faim ou encore la défense des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des droits des peuples.



Source : Archives du CPCP, fonds du Parti Social-Chrétien, dossier F_III_001, Manifeste du PSC-PPE pour les élections européennes du 10 juin 1979

II. LA DÉSIGNATION DES CANDIDATS PSC

Au début du mois de février 1979, le PSC lance un appel à candidature à destination de ses membres au sein du périodique d'information du Parti Social-Chrétien, *Lettre à chacun*, en vue de la désignation des candidats pour le poll⁵ européen du parti. Si tout membre du Parti Social-Chrétien en ordre de cotisation peut être candidat, chaque candidature doit néanmoins être appuyée par le Comité directeur du PSC, par trois arrondissements de deux provinces différentes ou par 500 signatures de membres.⁶

Ces conditions relativement drastiques permettaient de limiter le nombre de candidatures possibles et cela d'autant plus que le dépôt de celles-ci se clôturaient dès le 26 février 1979 !

Le 27 février 1979, le Comité directeur, sur présentation du Comité des sages présidé par Pierre Harmel, prend acte des vingt candidatures retenues pour le poll PSC des élections européennes du 10 juin 1979.⁷

- Présentés par le Comité directeur :

Charles-Ferdinand Nothomb
Alfred Califice

- Présentés par trois arrondissements :

Bruno Bisciari	André Louis
Michèle Bribosia	Jean-Louis Luxen
Pol Charpentier	Jacques Malherbe
José Clément	Guillaume Schyns
Jean-Pierre De Keyn	Jean Sondag

⁵ Le terme « poll » désigne des élections internes au parti en vue de la désignation des candidats aux diverses élections nationales.

⁶ Archives du CPCP, Collection des périodiques du PSC-CVP, dossier B_I_a_008, Périodique « lettre à chacun ».

⁷ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier B_V_009, Comité directeur 1979, « procès-verbal de la réunion du 27 février 1979 ».

Gérard Deprez

Madeleine Van Raemdonck

Pierre Deschamps

- Présentés par 500 signatures de membres :

M.J. Bruylandt

Jean-Camille Kech

Eric Van Hove

Paul Vankerhoven

Le 20 mars 1979, après une analyse du profil des candidats retenus pour l'élection du poll, le Comité directeur, décide d'élargir la liste des candidats présentés par l'instance dirigeante du PSC. À ce sujet, le procès-verbal de la réunion souligne : « Il convient de faire en sorte que la liste soit la plus efficace possible du point de vue de son rendement électoral. À cet effet, le Comité directeur décide, au vu de ces objectifs, de faire appel à un certain nombre de parlementaires pour renforcer, par leur présence sur la liste, la force de frappe sociale-chrétienne. Les parlementaires contactés ont accepté de répondre à l'invitation du parti »⁸.

Ces candidats supplémentaires présentés par le Comité directeur sont des mandataires particulièrement populaires. Il s'agit de Fernand Herman, Jacques Pirmolin, Pierre Mainil, Frédéric François et Jean-Louis Thys. En fin de réunion, la liste type présentée pour le poll est définitivement avalisée.

- Candidats effectifs :

Charles-Ferdinand Nothomb

Alfred Califice

Fernand Herman

Madeleine van Raemdonck

Jacques Pirmolin

Paul Vankerhoven

⁸ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier B_V_009, Comité directeur 1979, « procès-verbal de la réunion du 20 mars 1979 ».

Jean-Louis Luxen
Pierre Mainil
Jean-Louis Thys
Frédéric François
Jean Sondag

- Candidats suppléants :

Pierre Deschamps
Guillaume Schyns
Gérard Deprez
Jean-Pierre De Keyn
Jacques Malherbe
Michèle Bribosia

C'est entre le 4 et le 13 avril 1979, avec un mois de retard sur le calendrier initial prévu en début d'année⁹, que le poll du PSC en vue des élections européennes du 10 juin 1979 est organisé. Celui-ci se déroule par correspondance et est destiné à tous les membres du Parti Social-Chrétien en règle de cotisation. Ainsi, plus de 61 000 membres sont invités à participer à ce vote. À cette occasion, les membres du PSC ont le choix entre deux types de vote. Le premier consiste en l'approbation de la liste type présentée par le Comité directeur sur base des candidatures qui lui avaient été transmises et qui reprend presque exclusivement des personnalités phares du parti. Le second laisse le choix dans la désignation de cinq candidats effectifs et quatre candidats suppléants sur base d'une liste alphabétique présentée sur le même bulletin. Au final, plus de 14 000 bulletins de votes, dont 613 jugés nuls ou blancs, sont renvoyés au secrétariat général du PSC, ce qui correspond à un taux de réponse d'environ 23 % des membres

⁹ Le calendrier initial prévoyait que le poll du PSC se déroule entre le 5 et le 15 mars 1979 et que la campagne débute immédiatement dans la foulée. Voir Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier B_V_009, Comité directeur 1979, « procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1979 ».

du Parti Social-Chrétien. Parmi ceux-ci, plus de 5 500 se sont prononcés pour la liste type et plus de 7 800 pour la liste alphabétique. Le secrétaire politique du PSC, Michel Hansenne, ayant fixé le taux minimal de participation des membres à 50 %, la liste type des candidats fut donc officiellement adoptée.¹⁰

Néanmoins, le 24 avril 1979, le Comité directeur chargé d'entériner définitivement la liste des candidats pour l'élection européenne du 10 juin 1979, sur base des résultats du poll, doit faire face à deux difficultés.

Tout d'abord, différentes personnalités font état de leur souhait de se retirer de la liste. En effet, le procès-verbal de la réunion de l'instance dirigeante du PSC souligne : « Compte tenu de la volonté tardive de plusieurs candidats de se désister, le président national prendra les contacts nécessaires pour maintenir, dans la mesure du possible, la liste type approuvée par le poll »¹¹.

Par ailleurs, le CEPIC, mouvement politique représentant des membres de l'aile droite du PSC, menace de faire sécession au regard des places peu en vue attribuées à ses membres sur la liste européenne. Ainsi, le Comité directeur du CEPIC, dans un courrier adressé le 24 avril 1979 au président national du mouvement et vice-premier ministre Paul Vanden Boeynants, stipule : « Le CEPIC ne peut ni comprendre ni admettre que ne soit pas concrétisée l'assurance, transmise en mars dernier à son Bureau National, de la part du président Nothomb, qui lui permettait d'espérer voir un des siens, au moins, siéger au Parlement Européen durant la législature à venir [...] Nous attirons votre attention sur l'ampleur d'éventuelles réactions que ne manquerait pas de susciter, dans l'opinion publique, parmi ses membres et au niveau des responsables, une méconnaissance de ces légitimes exigences »¹².

¹⁰ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier F_III_001, Élections européennes du 10 juin 1979.

¹¹ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier B_V_009, Comité directeur 1979, « procès-verbal de la réunion du 24 avril 1979 ».

¹² Archives du CPCP, Fonds Paul Vankerhoven, dossier B_II_005, Documents relatifs à la candidature de Paul Vankerhoven aux élections européennes du 10 juin 1979.

En réalité, ce courrier est symptomatique des tensions qui parcourent le PSC à cette époque suite aux affrontements entre son aile gauche, la Démocratie Chrétienne (DC), et son aile droite, le Centre Politique des Indépendants et Cadres Chrétiens (CEPIC). Ainsi, tout au long du processus de désignation des candidats sociaux-chrétiens pour la liste européenne du parti, de nombreuses lettres émanant des instances dirigeantes du CEPIC mettent en lumière des critiques sur les places de choix attribuées à des candidats démocrates-chrétiens selon eux.¹³

Pour faire face à ces deux situations problématiques, le Comité directeur du PSC se réunit en urgence dès le 26 avril 1979. Cette réunion aboutit à un certain bouleversement de la liste européenne du PSC. Ainsi, Alfred Califice, membre éminent de la Démocratie Chrétienne, cède la deuxième place de la liste au président du MOC Victor Michel car le Carolorégien souhaite conserver son poste de ministre au sein du gouvernement Martens I. Il accepte néanmoins de soutenir la liste en tant que sixième candidat suppléant suite au retrait de Jacques Malherbe de la cinquième suppléance. Suite au départ de ce dernier, Michèle Bribosia passe de la sixième à la cinquième suppléance. Pour sa part, le député bruxellois Jean-Louis Thys maintient sa volonté de se retirer de la liste et est remplacé par le député Mouscronnois Robert Devos. Enfin, le germanophone Albert Gehlen remplace le parlementaire européen sortant Guillaume Schyns qui ne désire finalement plus se représenter pour se concentrer sur son mandat de membre du conseil de la Communauté culturelle allemande.

Par ailleurs, dans le but de rencontrer partiellement les exigences du CEPIC, un jeu de chaise musicale s'opère au niveau des places attribuées aux membres de l'aile droite du parti sur la liste européenne. Ainsi, le sénateur Pierre Mainil passe de huitième à sixième effectif tandis que les députés Fernand Herman et Jacques Pirmolin conservent leurs places de troisième et cinquième effectifs. Pour sa part, le président de la Commission des relations internationales du CEPIC, Paul Vankerhoven, passe de sixième effectif à deuxième suppléant, ce qui dans les faits lui octroie davantage de chance de siéger. Ce dernier deviendra d'ailleurs parlementaire européen en 1982 suite au décès de Victor Michel.

¹³ Archives du CPCP, Fonds Paul Vankerhoven, dossier B_II_005..., *op. cit.*

Signe des tensions qui ont parcouru l'intégralité du processus d'élaboration de la liste européenne du PSC, le procès-verbal du Comité directeur du 26 avril 1979 souligne : « Les candidats s'engagent à coopérer entre eux dans le cadre de la campagne menée par le PSC-PPE. Ils s'interdisent toute allusion défavorable à un autre candidat de la liste [...] Tout manquement au présent engagement ou contestation à ce sujet entraînerait des sanctions qui seront décidées par le Comité directeur du PSC »¹⁴.

Au final, la liste de candidats suivante fut définitivement entérinée par le Comité directeur et présentée dès le 27 avril 1979 à la presse par le président du PSC, Charles Hanin :

- **Candidats effectifs :**

Charles-Ferdinand Nothomb :	Député – Président de la Chambre des représentants
Victor Michel :	Président du Mouvement Ouvrier Chrétien
Fernand Herman :	Député de Bruxelles – Ancien Ministre des Affaires économiques
Madeleine Van Raemdonck-Beetz :	Secrétaire générale des Femmes PSC
Jacques Pirmolin :	Député permanent de Liège
Pierre Mainil :	Sénateur de Mons-Soignies
Jean-Louis Luxen :	Chef de Cabinet du Ministre de la Communauté française
Albert Gehlen :	Président du Conseil de la communauté culturelle allemande
Robert Devos :	Député de Mouscron
Frédéric François :	Député de Huy-Waremme
Jean Sondag :	Sénateur – syndicaliste agricole

¹⁴ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier B_V_009, Comité directeur 1979, « procès-verbal de la réunion du 26 avril 1979 ».

- **Candidats suppléants :**

Pierre Deschamps :	Vice-Président du Parlement Européen
Paul Vankerkhoven :	Administrateur de sociétés
Gérard Deprez :	Chef de cabinet du Vice-Premier ministre Paul Vanden Boeynants
Jean-Pierre De Keyn :	Secrétaire Général des Jeunes Sociaux-Chrétiens
Michèle Bribosia :	Présidente des Femmes PSC de Liège
Alfred Califice :	Ministre de la Prévoyance Sociale et des Pensions

À l'analyse de la liste définitive des candidats sociaux-chrétiens pour les élections européennes du 10 juin 1979 et du processus qui a conduit à l'élaboration de celle-ci, deux principaux constats peuvent être mis en avant.

En premier lieu, il convient de souligner le poids prépondérant du Comité directeur du PSC dans la désignation des candidats. En effet, la procédure électorale lors du poll induit une prédominance de l'instance dirigeante du PSC qui dispose de la prérogative de présenter au vote des militants une liste type élaborée par ses soins. Par ailleurs, sur base d'une décision du secrétariat général du parti approuvée par le Comité directeur, pour que cette liste ne soit pas avalisée, il aurait fallu que plus de la moitié des membres du parti en règle de cotisations participent au poll, ce qui n'était encore jamais arrivé jusque-là comme le soulignent divers journaux, et ensuite que plus de 50 % d'entre eux se prononcent en faveur d'une modification de la liste type.

Cette prédominance du Comité directeur du PSC dans le choix des candidats se marque également par son droit à la modification de la liste après le poll de la mi-avril 1979. L'exemple le plus marquant est sans aucun doute l'arrivée du président du MOC Victor Michel à la deuxième place effective de la liste, en remplacement d'Alfred Califice, alors que le nom de celui-ci n'avait pas été intégré à la liste type soumise au vote des militants. Plusieurs journaux souligneront

d'ailleurs l'incohérence de cette décision à l'instar de l'hebdomadaire satirique *Pan* qui, dans son édition du 2 mai 1979, rédige un article au vitriol sur la désignation de Victor Michel qui se retrouve caricaturé par le dessinateur Paul Jamin : « Au PSC on fait fort : Alfred Califice mène toute la course, mais dans les derniers cent mètres surgit d'une rue transversale un coureur qui n'a pas participé à l'épreuve et qui, tous frais et souriant, remporte le sprint ! »¹⁵

Le président du PSC, Charles Hanin, admettra d'ailleurs le 29 avril 1979 dans un article de *La Libre Belgique* que : « Au vu des impératifs d'efficacité, la liste du PSC pour les élections européennes du 10 juin 1979 ne tient que partiellement compte des résultats du poll »¹⁶.

En second lieu, on constate que les candidats désignés permettent de présenter à l'électeur une liste équilibrée sur différents plans.

Afin de valoriser les jeunes personnalités montantes du parti, la liste compte cinq candidats de moins de quarante ans parmi lesquels, notamment, le secrétaire général des jeunes sociaux-chrétiens et des jeunes PPE, Jean-Pierre de Keyn, ou encore Gérard Deprez alors âgé de 35 ans et chef de cabinet du vice-premier ministre Paul Vanden Boeynants.

Deux femmes sont également reprises sur la liste, à savoir la présidente des Femmes PSC de Liège Michèle Bribosia et la secrétaire générale des Femmes PSC Madeleine Van Raemdonck à qui le Parti Social-Chrétien octroie une « place de combat » en tant que quatrième effective au vu des sondages qui n'attribuent au PSC que trois sièges.

Sur le plan géographique, on peut constater que la liste prend la forme d'un savant dosage visant à présenter au vote des électeurs des personnalités issues des différents arrondissements PSC. Ainsi, citons Charles-Ferdinand Nothomb (Luxembourg), Fernand Herman (Bruxelles), Pierre Mainil (Soignies), Alfred Califice (Charleroi), Michèle Bribosia (Liège) ou encore Robert Devos (Mouscron).

Enfin, la liste vise également à assurer une représentation la plus équi-

¹⁵ Archives du CPCP, Fonds Paul Vankerhoven, dossier B_II_005, Documents relatifs à la candidature de Paul Vankerhoven aux élections européennes du 10 juin 1979.

¹⁶ *Ibid.*

librée possible des différentes tendances idéologiques qui coexistent au sein du parti. Sur les dix-huit candidats, on recense ainsi huit « sans familles », six démocrates-chrétiens et quatre membres du CEPIC.

Il convient néanmoins de préciser que, au sein du CEPIC, les places attribuées aux représentants de l'aile droite du PSC continueront à provoquer quelques remous. Ainsi, le 9 mai 1979, différents membres du CEPIC adressent un courrier au secrétaire général du mouvement politique, Jean Breydel, dans lequel ceux-ci font part de leur déception : « Négligeant les avis donnés par les membres PSC consultés lors du poll européen, la DC (pardon, le Comité directeur) nous a concocté une jolie liste pour le 10 juin. L'électeur CEPIC qui votera Pirmolin ou Mainil élira en fait Victor Michel. [...] Nos candidats effectifs n'ont dans les faits aucune chance ! »¹⁷.



Source : Archives du CPCP, fonds du Parti Social-Chrétien, dossier F_III_001, Caricature de Victor Michel parue le 2 mai 1979 dans l'hebdomadaire satirique Pan

¹⁷ Archives du CPCP, Fonds Paul Vankerkhoven, dossier B_II_005..., *op. cit.*

III. LA CAMPAGNE DU PSC ET LE BILAN ÉLECTORAL

Suite aux différentes difficultés qui ont émaillé le processus de sélection des candidats sociaux-chrétiens, la campagne du PSC pour les élections européennes du 10 juin 1979 ne débute officiellement qu'à la fin avril 1979. Il est intéressant de constater qu'en début d'année, le calendrier des activités du PSC pour le premier semestre, discuté lors du Comité directeur du 16 janvier 1979, prévoyait que la campagne démarre dès la mi-mars 1979.¹⁸

Afin de lancer sa campagne européenne en mobilisant ses membres et sympathisants, le Parti Social-Chrétien organise un congrès à Durbuy le week-end des 5 et 6 mai 1979. La première journée est marquée par la tenue de différents colloques qui se penchent sur les principaux thèmes de la campagne européenne : « L'Europe dans le monde », « L'Europe agricole », « L'Europe économique et sociale » ou encore « L'aménagement du temps en vue d'un autre rythme de vie en Europe ». Lors de la deuxième journée du congrès, les différents candidats sociaux-chrétiens, Victor Michel, Fernand Herman, Madeleine Van Raemdonck, Pierre Mainil et Charles-Ferdinand Nothomb, prennent la parole sur le thème « Le PSC-PPE et les élections du Parlement européen ».¹⁹

Un mois plus tard, le 5 juin 1979, le PSC organise un grand meeting électoral à Woluwé-Saint-Pierre. À cette occasion, des personnalités phares du parti, à l'instar du président national Charles Hanin ou du Vice-Premier ministre Paul Vanden Boeynants, présentent le programme électoral du PSC pour les élections européennes qui se déroulent le week-end suivant.²⁰

Malgré la réussite de ces deux rendez-vous auxquels participent au total plus de 3 000 personnes, on souligne en interne, dès le début de la campagne, le peu d'intérêt que semblent porter les Belges

¹⁸ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier B_V_009, Comité directeur 1979, « procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1979 ».

¹⁹ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier A_I_b_014, Congrès PSC de Durbuy 1979.

²⁰ Archives du CPCP, Fonds Paul Vankerhoven, dossier B_II_005, Documents relatifs à la candidature de Paul Vankerhoven aux élections européennes du 10 juin 1979.

vis-à-vis de cette échéance électorale. Ainsi, une note intitulée « La campagne électorale européenne », présentée lors d'une réunion du Comité directeur à la fin du mois de mai 1979, précise : « Il faut retenir comme principe que les élections intéressent les électeurs dans la mesure où elles sont une compétition pour le pouvoir. Or, comme les prochaines élections européennes n'ont pas le pouvoir pour enjeu, nous constatons qu'il est difficile d'y intéresser le public. L'aspect institutionnel de l'Europe, pour important qu'il soit, n'est en effet pas de nature à passionner l'électeur »²¹. D'autres éléments peuvent être également mis en avant pour expliquer l'indifférence de la majorité des Belges à l'égard de ces élections européennes. Rappelons que ceux-ci avaient déjà dû se rendre aux urnes le 17 décembre 1978 pour des élections législatives suite à la chute du gouvernement Tindemans IV après le rejet du Pacte d'Egmont. Par ailleurs, des événements tels que l'installation du gouvernement Martens I en avril 1979, après plus de trois mois de négociations intenses, ou la reprise des tensions dans les Fourons suite aux violentes manifestations du 20 mai 1979 concentrent l'attention de la population et des médias. Enfin, la crise socio-économique et les problèmes institutionnels que traverse la Belgique à cette époque poussent les affaires européennes au second plan des préoccupations des Belges.

Parallèlement à ces deux principaux rassemblements, le PSC mène une campagne classique en faisant usage de procédés tels que l'affichage, la distribution de tracts et de feuilles électorales, les interventions dans les médias ou encore la réalisation d'éditions spéciales au sein des périodiques du parti tels que *Action* ou *Lettre à chacun*. Il est intéressant de constater que, si la propagande émanant du siège du parti veille à faire la promotion de tous les candidats de la liste PSC, les services de communication de la Démocratie Chrétienne et du CEPIC, pour leurs parts, mettent un point d'honneur à mettre en valeur uniquement les candidats issus de leur rang.

Ainsi, du côté de la Démocratie Chrétienne, les tracts distribués appellent à voter prioritairement pour Victor Michel, Jean-Louis Luxen, Robert Devos, Gérard Deprez, Jean-Pierre De Keyn ou Alfred Califice. Cette stratégie est d'ailleurs déjà clairement annoncée dans une note

²¹ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier B_V_009, Comité directeur 1979, « procès-verbal de la réunion du 22 mai 1979 ».

manuscrite présentée au bureau exécutif de la DC en février 1979 : « Il apparaît qu'il est urgent que la DC fasse preuve d'originalité et mène campagne sous son sigle. Les candidats DC doivent s'inscrire sur la liste du PSC-PPE mais ont l'obligation de se démarquer nettement des candidats de droite »²².

De son côté, le CEPIC n'agit pas autrement. Ainsi, un courrier adressé au secrétariat général du CEPIC à la mi-mai par des membres de l'aile droite du parti souligne : « Stratégiquement nous pensons que l'appel au vote le plus intéressant est celui en faveur du deuxième suppléant Paul Vankerkhoven. S'il obtient un nombre de voix assez important il pourra ainsi passer premier et avoir une chance de siéger [...] Nous devons mettre toute la sauce, au besoin à l'aide d'insertions payantes dans la presse. Tous les arrondissements doivent jouer le jeu »²³. Le 30 mai 1979, le vice-président du CEPIC, José Clément, adresse aux différents membres du mouvement politique un courrier qui détaille clairement une consigne de vote : « Dans une dizaine de jours, vous allez participer aux élections européennes. Il est vivement souhaitable que vous favorisiez notre mouvement en votant pour un des candidats CEPIC. Afin d'augmenter notre poids électoral, j'attire votre attention sur l'intérêt de voter à la fois pour un effectif et un suppléant »²⁴.

Pour leur part, les Femmes PSC chercheront également à favoriser leur candidate la mieux placée. Ainsi, un courrier adressé aux militantes du parti en mai 1979 et rédigé par les parlementaires Cécile Goor, Huberte Hanquet, Lucienne Gillet et Geneviève Ryckmans appelle à voter pour Madeleine van Raemdonck : « Nous, femmes parlementaires du PSC, sommes très conscientes de l'enjeu des élections européennes du 10 juin. Aucune d'entre nous n'a voulu se présenter de façon à ce que nous puissions élire à l'Europe Madeleine Van Raemdonck désignée à l'unanimité par le Comité national des Femmes PSC et seule femme sur la liste des candidats effectifs [...] Si nous voulons, nous femmes du PSC-PPE, être présentes au ni-

²² Archives du CPCP, fonds de la Démocratie Chrétienne, dossier D_I_001, Élections européennes du 10 juin 1979.

²³ Archives du CPCP, Fonds Paul Vankerkhoven, dossier B_II_005, Documents relatifs à la candidature de Paul Vankerkhoven aux élections européennes du 10 juin 1979.

²⁴ *Ibid.*

veau des décisions européennes, les femmes doivent voter pour une femme du PSC-PPE ! Notre solidarité peut et doit faire élire Madeleine van Raemdonck »²⁵.

Au final, l'échéance électorale du 10 juin 1979 a-t-elle été profitable au PSC ? Il est assez complexe de répondre à cette question puisque s'agissant des premières élections européennes au suffrage universel direct, il n'existe donc pas de point de comparaison aisé.

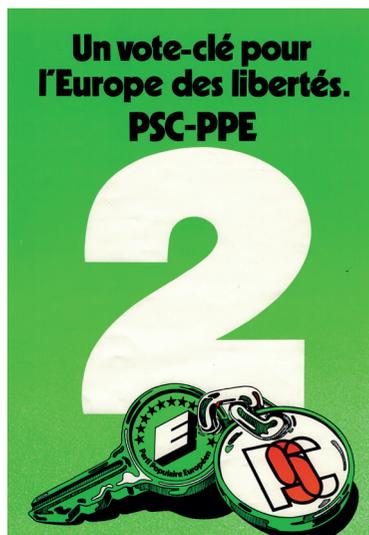
Le dimanche 10 juin 1979, le Parti Social-Chrétien obtient 445 940 voix au sein du collège électoral francophone, ce qui le place en deuxième position parmi les partis francophones en terme de suffrages obtenus, derrière le PS, et lui octroie trois sièges de députés européens sur les vingt-quatre en jeu pour la Belgique. Charles-Ferdinand Nothomb, Victor Michel et Fernand Herman sont élus. Durant la législature précédente, le PSC comptait deux députés européens, à savoir Pierre Deschamps et Guillaume Schyns. Néanmoins, les élections européennes du 10 juin 1979 mettant en jeu vingt-quatre sièges de députés pour la Belgique contre quatorze précédemment, le gain d'un député supplémentaire que réalise le PSC par rapport à la législature précédente doit être relativisé. Dans les faits, le score du PSC peut-être jugé comme relativement stable comparativement aux dernières échéances électorales. Ainsi, lors des élections législatives du 17 avril 1977 et du 17 décembre 1978, le PSC avait attiré respectivement les suffrages de 448 932 et 464 289 électeurs.

Officiellement, le PSC souligne que les résultats obtenus par le parti rencontrent l'objectif annoncé en début de campagne, à savoir l'élection de trois mandataires sociaux-chrétiens. Cependant, en interne, la déception est palpable. Le 12 juin 1979, le Comité directeur du PSC se réunit pour analyser les résultats des élections. Les conclusions mitigées qui sont reprises dans le procès-verbal de la réunion résument parfaitement l'ambiance qui a marqué toute la campagne européenne du Parti Social-Chrétien : « Une analyse du résultat des élections européennes a été réalisée [...] Concernant les résultats belges, la répartition des sièges confirme les prévisions et notamment pour le PSC qui a obtenu trois sièges. Le Comité directeur a

²⁵ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier F_III_001, Élections européennes du 10 juin 1979.

pris acte des résultats en voix, ceux-ci nécessitent une réflexion en profondeur sur les raisons pour lesquelles le PSC n'a pas rencontré le succès escompté. La réflexion devra également porter sur la manière dont la campagne a été menée ainsi que sur l'indifférence manifestée par les citoyens à l'égard de l'élection européenne et qui s'est traduit par un pourcentage d'abstentions et de votes blancs et nuls très important »²⁶.

En conclusion, différents facteurs, parmi lesquels un poll électoral chaotique, des tensions internes entre la Démocratie Chrétienne et le CEPIC, une campagne lancée tardivement et un désintérêt de la population pour ce rendez-vous électoral, auront conduit le PSC à des résultats électoraux mitigés dans le cadre des élections européennes du 10 juin 1979.



Source : Archives du CPCP, Collection des affiches du PSC, Affiche électorale de la campagne pour les élections européennes du 10 juin 1979

²⁶ Archives du CPCP, Fonds du Parti Social-Chrétien, dossier B_V_009, Comité directeur 1979, « procès-verbal de la réunion du 12 juin 1979 ».

BIBLIOGRAPHIE

Sources archivistiques

- Fonds du Parti Social-Chrétien (Archives du CPCP, Bruxelles)
 - Dossier B_V_009 : Comité directeur 1979
 - Dossier F_III_001 : Élections européennes du 10 juin 1979
- Fonds de la Démocratie Chrétienne (Archives du CPCP, Bruxelles)
 - Dossier D_I_001, Élections européennes du 10 juin 1979
- Fonds des groupes démocrates-chrétiens internationaux (Archives du CPCP, Bruxelles)
 - Dossier A_I_001, Ier Congrès du PPE 6-7 mars 1978
- Fonds Paul Vankerhoven (Archives du CPCP, Bruxelles)
 - Dossier B_II_005 : Documents relatifs à la candidature de Paul Vankerhoven aux élections européennes du 10 juin 1979
- Collection des périodiques du PSC-CVP (Archives du CPCP, Bruxelles)
 - Dossier B_I_a_008 : Périodique « lettre à chacun »

Auteur : Thomas Smets

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS ?

Le Centre d'Archives et de Documentation vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00.

www.cpcp.be/nos-metiers/centre-archives-documentation



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre d'Archives et de Documentation du CPCP

Rue des Deux Églises 41 - 1000 Bruxelles
02 238 01 69 – archives@cpcp.be

Notre catalogue en ligne : www.archives-cpcp.be



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 – info@cpcp.be